



Fig. 7 : Fracture du tibia chez une jeune fille de 14 ans traitée par enclouage centromédullaire.

On peut autoriser un enclouage centromédullaire à partir de 12 ans d'âge osseux au coude chez la fille et 15 ans pour le garçon.

Il n'y a pas de particularité par rapport à l'enclouage réalisé pour les adultes et le verrouillage sera réalisé en cas d'instabilité potentielle. L'enclouage permet une mobilisation et une reprise d'appui plus précoce que l'ECMES.

Fixateur externe (fig. 8)

Il est réservé aux fractures ouvertes ou en cas de fracture très comminutive. Il peut également être proposé en cas de polytraumatisme qui nécessite la stabilisation des différents membres fracturés.

Les fixateurs circulaires peuvent également être utiles en cas de fracture très distale (fig.9).

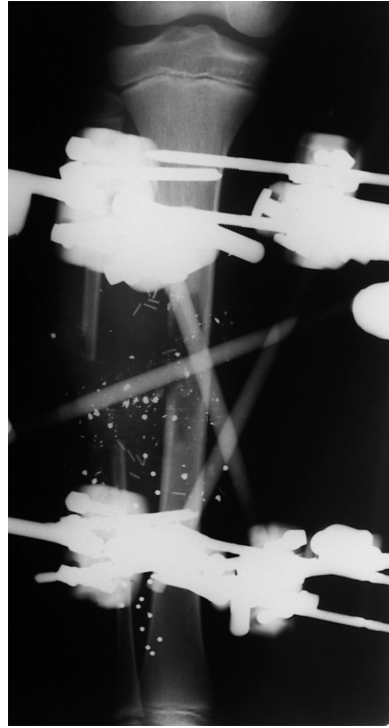


Fig. 8 : Fracture du tibia par arme à feu stabilisée par un fixateur externe.



Fig. 9 : Fracture du 1/4 distal du tibia traitée par fixateur externe circulaire.